



UNIS POUR SAINT ANASTASIE  
10 Hameau de NAPLE  
83136 Ste Anastasie sur Issole  
Association W83302986  
[unispoursainte-anastasie@gmail.com](mailto:unispoursainte-anastasie@gmail.com)

Monsieur le Préfet du var  
Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie  
83070 Toulon

Le 05 janvier 2017

**Objet :** Nouvelle demande d'intervention sur la sécurité des voiries et non-respect des règlements du PLU. sur la commune de Sainte Anastasie sur Issole

**Documents joints :**

- Courrier du 26 décembre 2016 de Mr le Sous-Préfet du Var
- Courrier du 31 octobre 2016 de Mr le Maire de Sainte Anastasie sur Issole
- Courrier du 25 octobre 2016 de Mr le Sous-Préfet du Var
- Courrier du 07 octobre 2016 de l'association « U.P.S.A »
- Extrait (page 35) du PLU approuvé de la commune de Sainte Anastasie sur Issole
- Extrait (page 12) du PADD concernant les orientations générales des transports et déplacements
- Supplément au programme des élections municipales 2014 de Mr Jean Pierre Morin « Mise au point »
- Lettre du 10 mai 2012 de Mr le Sous-Préfet chargé de mission Philippe Beuzelin concernant le projet résidence sénior

Monsieur le Préfet,

Au vu de la réponse de Mr le Sous-Préfet à notre courrier datant du 25 octobre 2016 d'une demande d'intervention sur la sécurité des voiries et non-respect des règlements du P.L.U. de notre commune, nous avons l'honneur de réitérer celle-ci.

En effet, le courrier de Mr le Sous-Préfet datant du 26 décembre 2016 ne répond en rien à notre demande et est hors sujet en parlant d'une résidence sénior en projet. Hors nous vous demandions de bien vouloir intervenir sur la sécurité des voiries et non-respect des règlements du P.L.U. de Sainte Anastasie sur Issole pourtant approuvé et voté par la majorité actuelle. Ces manquements entraînant inéluctablement l'insécurité des usagers et des difficultés d'utilisation de véhicules de secours – assistance – incendie.

Cette résidence sénior citée dans nos écrits (*Courrier du 07 octobre 2016*) n'était qu'une illustration historique d'un ancien projet communal avorté (*suite à un déféré devant le tribunal administratif*), et seulement abandonné lors de la dernière campagne des élections municipales par Mr le Maire (*en pièce jointe*), qui impactait les mêmes accès qu'aujourd'hui pour d'autres projets (*plusieurs permis de construire*).

Notre demande semblait pourtant très explicite et les paragraphes bien distincts. Il semble qu'une mauvaise interprétation et un mélange de ceux-ci ont faussés les éléments permettant une réponse prudentielle de vos services.

A l'encontre de l'article R 111-5 du code de l'urbanisme de nombreuses constructions récentes sur notre territoire communal n'ont fait l'objet d'aucune action sécuritaire sur leurs accès et ne sont pas prévus comme cela l'a été signalé lors du conseil municipal en date du 05 septembre 2016. L'explication de Mr le Maire et de son 1<sup>er</sup> adjoint étant financière. Le budget communal semble pourtant bon.

Il est reprochable à tout niveau que le devoir de nos élus de garantir la sécurité des biens et des personnes ne semble pas être priorisé avant bien d'autres travaux. Ces actes administratifs, au vu de la loi, ont théoriquement bien été transmis à vos services dans le cadre de contrôle de légalité dont vous êtes vous-même investi.

Nous avons donc l'honneur de renouveler notre demande d'intervention, en vertu de votre contrôle de légalité des délivrances de permis de construire, sur le non-respect des règlements du P.L.U. de notre commune engendrant l'insécurité des voiries et ainsi celle des usagers.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez de nouveau à notre demande et dans l'attente d'une réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments distingués.

Président de l'association « U.P.S.A. »  
Unis Pour Sainte Anastasie  
Mr Frédéric Toussaint